

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DAC 536** Subvention (5.000 euros) à l'association La Compagnie des Hommes (10e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Compagnie des Hommes. ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie des Hommes, 99 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris, pour le spectacle Apéro Polar 2 – Une tranche de poulpe autour d'un verre, présenté au Lucernaire (6e) du 10 juillet au 31 août 2013. 10267 ; 2013\_05236 ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.